



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION



# ÉVALUATION ET PRÉCONISATIONS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS L'AGGLOMÉRATION

Avis approuvé le 14 mars 2024

---

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

**m2A.fr**



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
CADRE GENERAL DU TRAVAIL	5
1ERE PARTIE - ELEMENTS D'ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL DES FORETS DANS L'AGGLOMERATION	7
2E PARTIE - RECOMMANDATIONS	13
CONCLUSIONS	18
COMPOSITION DU GROUPE "GESTION DES FORETS DANS L'AGGLOMERATION"	19
PARTENAIRES - REMERCIEMENTS	20



# Avant-propos

Le groupe de travail « Gestion des Forêts dans l'agglomération » est né d'une proposition d'un membre du Conseil de développement, et a été validé en procédure d'autosaisine. L'objectif était de dresser un état des lieux du patrimoine forestier de m2A, et de contribuer à créer une vision commune de la gestion de ce patrimoine à l'échelle de l'agglomération.

Le groupe de travail comprend sept membres actifs, et quelques associés. Après deux ou trois réunions internes, nous avons cherché, et obtenu, des rendez-vous avec des acteurs locaux impliqués dans les questions forestières.

Nous n'avons pas eu les moyens d'une enquête complètement exhaustive, mais par sondages, nous pensons avoir une vision raisonnable de l'ensemble des questions qui se posent.

Beaucoup d'échanges questionnent les échelles de temps pertinentes. En effet, c'est maintenant que commence à pousser la forêt de 2100, mais personne n'a d'idée claire du climat que nous aurons en 2100 ! De surcroît, il est très difficile pour les élus de se projeter à cette date, et pourtant, il y a urgence à intervenir, les crises sanitaires et climatiques des dernières années ayant montré que la forêt comme nous la connaissons est en train de mourir.

# Introduction

Notre groupe a fait le constat que :

- La forêt, qui était considérée comme un élément stable et presque immuable de notre territoire, notre patrimoine, est actuellement confrontée à des évolutions d'une rapidité et d'une brutalité surprenantes.
- Sur le plan économique, la forêt, qui était une ressource, presque une rente, devient partout une charge, alors que les attentes de bois et de services sont nombreuses, mais pas toutes solvables.
- Sur le plan sanitaire, les maladies émergentes et le changement climatique remettent en cause la dynamique forestière elle-même.
- Le développement urbain a rapproché les habitations des forêts, rapproché de la forêt des habitants habitués à des modes de vie urbains, et de nouvelles règles de vie sont à promouvoir, inventer, pour construire une occupation saine et durable des forêts périurbaines.

Aussi, étant donné que l'agglomération mulhousienne a dans ses compétences l'économie, la gestion de l'énergie, le tourisme, la biodiversité et l'urbanisme, il nous semble essentiel que cette agglomération entame une réflexion de fond sur la gestion des forêts, et adapte ses structures de gouvernance en conséquence.

Cet avis a pour ambition de résumer un bilan de la situation, des questions posées, et d'indiquer quelques directions d'action, sans entrer dans les détails opérationnels. Notre groupe restera ensuite à la disposition des élus communautaires pour les accompagner dans la réflexion, et aider à la prise de décision.



# Cadre général du travail

La forêt représente environ un tiers de la superficie de l'agglomération. Une bonne partie est constituée de la forêt domaniale de la Hardt. Ensuite, il y a divers massifs de tailles variées, Tannenwald, Altenberg, Nonnenbruch, forêts de la Thur et de la Doller. Dans une large mesure, ces massifs sont des forêts communales, gérées par l'ONF. Dans quelques massifs, il y a un nombre important de petites parcelles privées, dont les propriétaires sont difficiles à contacter.

Nous n'avons pas étudié spécifiquement les ripisylves (bandes boisées le long des cours d'eau et fossés), ni les quelques peupleraies. La situation particulière de Berrwiller, pour sa partie du ban communal en montagne, n'a pas été examinée.

La question de l'économie de la forêt revient régulièrement. On passe progressivement d'une forêt « ressource » à une forêt « charge » : le SIFAM (Syndicat Intercommunal des Forêts de l'Agglomération Mulhousienne), qui gère le massif du Tannenwald, a cessé de reverser des contributions aux budgets communaux après la tempête de 1999, et instauré une contribution des communes à son budget dès 2005. La commune de Zillisheim voit son exploitation forestière en déficit depuis 2019, et certains experts estiment que cette évolution a commencé encore plus tôt. Comme ce passage est lent, à un rythme variable suivant les massifs, il est mal évalué, mais la tendance est partout la même. Cette mutation est liée à une baisse tendancielle des cours du bois, à la baisse de la qualité ou de la quantité des bois produits, à une hausse importante des coûts d'exploitation et de régénération, et à des coûts élevés de sécurisation des espaces ouverts au public.

Cette évolution économique justifie qu'on ouvre le débat sur **une valorisation financière des services écologiques et sociaux rendus par la forêt**, sans qu'on sache pour l'instant qui devrait payer pour ces services. Le présent avis se contente de poser la question, pour rendre les élus attentifs, mais ne fera aucune proposition, ce qui relèverait d'une autre démarche.

**Les principaux sujets de travail ont été structurés autour des trois missions dévolues à la forêt :**

- **Production**
- **Préservation de la nature**
- **Accueil du public**

Ceci se décline sur des questions plus précises :

1. **L'état sanitaire des forêts.**
2. **Les perspectives d'évolution du couvert forestier.**
3. **Le potentiel de bois énergie.**
4. **La protection de la biodiversité.**
5. **L'accueil du public.**
6. **Les modalités de gestion des forêts, suivant leurs statuts.**

Une réflexion transversale, sur la gestion des interfaces ville/forêt, traverse tout le document.

# 1<sup>ère</sup> Partie - Éléments d'analyse de l'état actuel des forêts dans l'agglomération

## 1. L'état sanitaire des forêts

Les forêts souffrent actuellement beaucoup pour diverses raisons :

- **Une maladie, la chalarose**, décime les frênes, qui représentaient parfois plus de 20% des peuplements. Cette maladie impose des coupes sanitaires rapides, les arbres devenant susceptibles de tomber subitement et de causer des accidents graves. Il faut noter que les coupes précoces permettent de mieux valoriser le bois, mais risquent d'éliminer les rares sujets susceptibles de résister à la maladie (on pense que 5% des arbres seraient naturellement résistants).
- **Les sécheresses à répétition et les épisodes de canicule** ont entraîné de grosses pertes, soit par mortalité directe, soit en favorisant des maladies. Ce phénomène concerne en particulier les charmes et les pins de la Hardt, les hêtres du Sundgau, les chênes du Nonnenbruch, les aulnes de bords de rivières... Notons que la Hardt, entre la baisse du niveau de la nappe liée à la régularisation du cours du Rhin, et les sécheresses récentes, est considérée comme la forêt la plus sèche de France métropolitaine. Les massifs les plus touchés sont la Hardt et le Nonnenbruch.

Nous avons constaté que toutes les plantations d'épicéas en plaine sont en train de mourir, et il ne faut plus espérer produire de l'épicéa en plaine d'Alsace. Par contre, on notera la bonne tenue d'une parcelle expérimentale de sapin Nordmann (essence venant de la région de la Mer Noire) dans la forêt de la Hardt.



- **La pression importante du gibier compromet la régénération en divers endroits**, les sangliers mangent tous les glands, les chevreuils broutent trop les jeunes plants de charme ou de hêtre.

Ce point justifierait une réflexion plus globale sur la question de la chasse (et pas seulement en forêt). En effet, l'opinion publique semble de plus en plus "anti-chasse", les structures traditionnelles de chasse sont vieillissantes, les plans de chasse ne sont plus respectés, les chasseurs disent ne plus savoir que faire de la viande, les dégâts occasionnés par le gibier augmentent dans les champs et en forêt. Par ailleurs, la régulation naturelle du grand gibier pourrait reposer sur les grands prédateurs, mais la présence de loups en forêts périurbaines serait probablement mal perçue. La constitution d'un groupe de travail du CDD sur le sujet de la chasse serait vraisemblablement pertinente.

## 2. Les perspectives d'évolution du couvert forestier

### Stabilité du périmètre

Les périmètres boisés font l'objet de bonnes mesures de protection, tant sur le principe du maintien des zones boisées, que sur l'abandon des grandes coupes rases. Depuis l'installation de Peugeot et des équipements du SIVOM dans la Hardt, il n'y a pas eu de déboisement important dans le périmètre de l'agglomération, et on peut espérer que cette situation de stabilité puisse perdurer.

La forte demande de terrains à urbaniser et le dynamisme des exploitations agricoles empêchent d'envisager, dans notre agglomération, une politique de reboisement de grande envergure (notons par exemple que la dernière extension des équipements du SIVOM doit faire l'objet d'une compensation, toujours pas réalisée faute de terrains disponibles !).

Par contre, les lisières forestières font l'objet de pressions constantes, pour des raisons de sécurité. A de nombreux endroits on a construit (on construit encore parfois) très près de la forêt, puis après une chute d'arbre trop près d'une maison ou d'une voiture en

stationnement, on demande, et on obtient, de reculer la lisière de quelques dizaines de mètres. Le même phénomène est observé le long de certaines routes. Ce mécanisme est d'autant plus inquiétant que les bandes ainsi déboisées sont perçues comme des zones "vacantes", donc bonnes à équiper, ce qui peut entraîner vingt ou trente ans plus tard une nouvelle opération de grignotage. Ce mécanisme a été constaté aussi bien sur des lisières de massifs forestiers que sur des bosquets ou des bandes boisées au bord des cours d'eau.

## **Composition des boisements**

Actuellement, les essences qui semblent les plus dynamiques sont les érables et l'if, qui étaient jusqu'à présent considérés comme espèces secondaires, alors que des espèces traditionnellement répandues sont très menacées. Un changement d'aspect, et de rendement, est donc à anticiper.

Par ailleurs, pour adapter les forêts aux changements climatiques, les experts considèrent qu'il faudra aller vers un couvert moins dense (donc perdre l'image, très importante pour beaucoup, des forêts très denses où la lumière pénètre peu).

La question de l'introduction volontaire d'essences méridionales est ouvertement posée, des expérimentations sont en cours, des décisions importantes doivent être prises dans les prochaines années, mais les freins sont aussi importants. En particulier, le classement Natura 2000 interdit clairement les introductions d'essences étrangères au biotope classé. Ailleurs, les introductions doivent suivre des règles sanitaires draconiennes pour ne pas introduire accidentellement des parasites dangereux pour la forêt.

La mutation du paysage vers des forêts de type méditerranéennes doit être envisagée, et demandera un effort d'adaptation des professionnels comme du public. L'extension du châtaignier, l'arrivée du chêne vert ou de l'érable de Montpellier, par exemple, ne doivent pas être sous estimées.

### **3. Le potentiel de bois énergie**

Le potentiel de production de bois énergie de l'agglomération n'est pas négligeable, mais ne doit pas non plus être surestimé.

D'une part, le bois produit est, dans une large part, valorisé dans d'autres filières, meubles, construction, usages industriels, qui ne doivent pas être fragilisées (et on pourrait même souhaiter relancer des filières locales de valorisation de ces bois !). En particulier, utiliser du bois comme matériau stable contribue à stocker du carbone piégé dans l'atmosphère, ce qui est un objectif collectif essentiel pour limiter le changement climatique. Le principe de gestion générale serait donc de ne brûler que les parties inutilisables par ailleurs. D'autre part, l'accueil du public et la protection de la biodiversité interdisent une exploitation trop intensive, (le meilleur rendement en bois énergie serait de faire du taillis qu'on coupe souvent, en coupes à blanc, mode de gestion pas beau du tout !).

Il ne nous a pas été possible d'évaluer le nombre d'installations de chauffages au bois (principal ou en appoint) chez les particuliers, ni leur consommation globale (sachant que

certaines sont en autoconsommation !). Pour le chauffage collectif, le réseau de chaleur géré par m2A consomme actuellement 25 000 tonnes par an, et envisage de monter jusqu'à 45 000 tonnes à l'horizon 2040. A titre de comparaison, la production totale de la forêt de la Hardt est estimée à 10 000 tonnes par an, tous usages confondus (tout ne partant donc pas en chauffage !). Le potentiel forestier de l'agglomération ne semble donc pas capable de fournir plus de 20 ou 30% des besoins. Une tension forte sur le marché du bois énergie est donc prévisible d'ici cinq à dix ans, d'autant plus que d'autres métropoles (Bâle ou Strasbourg) ne cachent pas leur volonté de développer aussi des installations de chauffage urbain alimentées par la biomasse, avec un périmètre d'approvisionnement affiché qui vient clairement sur notre territoire.

Par contre, aujourd'hui, pour des raisons sanitaires ou de sécurité, on coupe nettement plus de bois que la forêt n'en régénère (sur certaines parcelles, les coupes obligatoires de sécurité sont deux à cinq fois plus importantes que la régénération naturelle !). Cet afflux provisoire (cinq à dix ans maximum) risque de faire illusion, et de masquer les tensions futures.

Il convient aussi de rappeler que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ne souhaite pas exporter de bois énergie.



#### **4. La protection de la biodiversité**

La fréquentation du public et l'exploitation commerciale ne permettent pas de prévoir un statut de protection biologique renforcée sur de grandes échelles, mais diverses initiatives sont déjà prises (classement Natura 2000) ou envisagées (îlots de sénescence, parcelles en libre évolution). Les forêts de l'agglomération, malgré les stress nombreux de ces dernières années, restent d'une biodiversité intéressante, tant pour la flore que pour la faune.

On notera à ce sujet que le robinier, qui était considéré comme invasif et problématique, a brutalement déperissé dans tous les massifs, avec de nombreuses chutes. Par contre, l'ailante, initialement planté en ville comme arbre d'alignement, s'installe durablement dans le paysage forestier, de façon spontanée, et méritera un suivi attentif. Plus globalement, des espèces plantées comme ornements en zone urbaine (sumac, buddleia, érable negundo, paulownia...) diffusent spontanément vers le milieu naturel. Ce phénomène devra être surveillé, et parfois réglementé. En effet, cela peut enrichir favorablement la diversité forestière, ou au contraire porter un coup fatal au patrimoine biologique local.

## 5. L'accueil du public

La fréquentation du public dans la Hardt est globalement modeste, à part quelques parties très proches de zones très peuplées, ou la ruée sur le muguet le premier mai.

Dans les massifs plus proches des villes, la hausse de fréquentation a été très forte pendant les périodes de confinement (surtout les périodes à 10 km...), et est ensuite restée à un niveau nettement plus élevé qu'avant 2019. Si on peut se réjouir que les habitants de l'agglomération retrouvent le plaisir de passer du temps dans la nature, on note que cette fréquentation renforcée s'accompagne de comportements déplaisants (circulation et stationnement de véhicules sur des chemins interdits), voire dangereux (feux en forêt, accidents graves de VTT). Localement, cette sur-fréquentation et ces comportements déplacés peuvent avoir un impact sur l'état général de la forêt, compromettant la régénération à cause d'un piétinement trop intensif hors des sentiers (cueillette du muguet, course d'orientation), ou causant des coulées de boue ou une érosion forte des sentiers (circuits de VTT sauvages dans les massifs de collines). Les chemins forestiers ne sont pas forcément adaptés à la pratique du VTT, ce qui peut justement entraîner des comportements néfastes. Il y a aussi des gens qui tiennent, par principe, à faire du hors-piste.

Plusieurs élus signalent aussi les dépôts sauvages d'ordures, pratique qui semble en hausse, et serait liée à l'évolution des tarifs des redevances dans les intercommunalités voisines.

L'inquiétude monte au sujet des feux en forêt : quelques incidents ont été signalés ces deux dernières années, sans conséquences graves pour l'instant, mais la nouveauté du phénomène est relevée.

Les élus locaux et les agents forestiers se disent débordés par le manque de respect de certains usagers, qui semblent considérer que la forêt est un espace de liberté totale, où aucune règle ne s'applique. Cette mutation est profonde, et concerne autant des usagers venant de communes très urbaines que certains nouveaux habitants des communes périurbaines. La perte complète de contact avec le milieu rural traditionnel est clairement en cause.

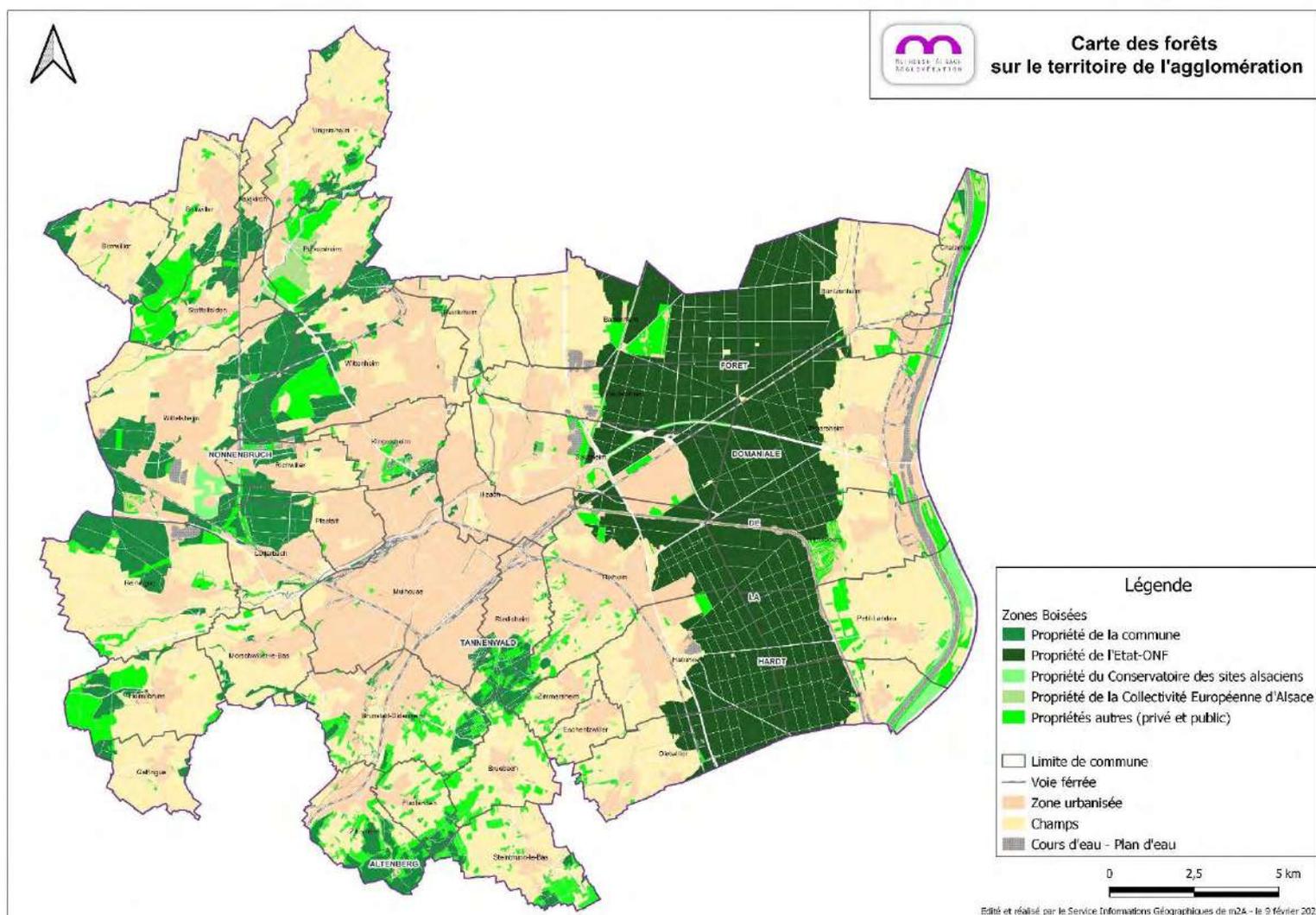
L'actualité récente a mis en évidence le risque de voir, certaines zones de forêts, clôturées ou interdites au public. Il convient de distinguer deux démarches radicalement différentes :

- La protection contre les dégâts du grand gibier, pour permettre la régénération naturelle de la forêt. C'est une démarche à promouvoir et à expliquer.
- La fermeture de domaines privés (peu nombreux dans l'agglomération) pour faciliter la chasse ; c'est une démarche légale mais qu'il conviendrait de limiter par un dialogue constructif avec les propriétaires.

## 6. Les modalités de gestion des forêts, suivant leurs statuts.

La forêt domaniale de la Hardt, propriété de l'État, est gérée directement par l'ONF (Office National des Forêts), avec un comité de pilotage qui discute des questions de protection pour les secteurs classés Natura 2000. Face à la crise sanitaire majeure, l'ONF a souhaité associer plus largement les collectivités locales à la gestion de la Hardt, via le projet AGORA. Après une phase de concertation, ce projet a été suspendu, mais une nouvelle approche de dialogue est en cours d'élaboration, et l'ONF souhaite vivement pouvoir coopérer avec notre agglomération pour construire une vision commune de la gestion forestière sur un large périmètre.

Les forêts communales sont gérées par l'ONF, en dialogue avec les communes. Certaines forêts sont intégrées à des syndicats intercommunaux spécialisés. On notera que les agents chargés de cette gestion dépendent de quatre Unités Territoriales différentes (Hardt, Sundgau, Doller, Thur-Guebwiller), ce qui multiplie les interlocuteurs.



# 2<sup>e</sup> Partie - Recommandations

## 1. L'état sanitaire des forêts

### **L'urgence de rendre le public attentif aux risques accrus d'incendie**

Le Code Forestier stipule qu'en périodes de risques élevés d'incendies, les feux ouverts sont interdits en forêt, et à moins de 200 mètres des lisières. Cette interdiction s'applique aux cigarettes, et s'impose en tous lieux, y compris les jardins et parcelles privées des lotissements. On peut signaler aussi que les départements méridionaux imposent des limitations au développement des haies et des arbres dans les lotissements en bordure de forêts, pour éviter que les haies soient des voies de pénétration du feu entre les habitations.

### **L'importance de la sécurisation suite aux chutes d'arbres**

L'ONF préconise qu'une bande de 30 mètres à partir des lisières ne soit pas construite, pour qu'aucun bâtiment ne soit dans la zone où puisse tomber un arbre de la forêt. Il sera important d'intégrer cette requête dans l'élaboration du PLUI. En effet, actuellement, les communes semblent avoir pris des dispositions très variables sur ce sujet, et une harmonisation serait bénéfique.

La sécurisation des axes routiers (et ferroviaires) est aussi préoccupante. Déboiser systématiquement sur une largeur de 30 mètres le long de toutes les routes qui traversent des bois serait excessif. Néanmoins, on pourrait imaginer des zones tampon, avec des peuplements de moindre hauteur (taillis, vergers, pépinières...), qui permettraient de concilier sécurité et préservation d'un milieu naturel arboré dynamique. Cette réflexion recoupe bien sûr la recommandation "soigner les bordures urbaines" déjà communiquée par trois groupes de travail du CDD.

Cette question de sécurité nous conduit aussi à soulever la question des arbres de talus, qui ne font pas partie du patrimoine forestier, mais sont cependant des éléments structurants du paysage, des enjeux de naturalité importante : le long des voies ferrées ou des routes, sur les digues, les contraintes de sécurité poussent à couper de nombreux arbres. Ces coupes ont trop souvent été effectuées de façon assez brutale, sans préoccupation de replantation ni de création d'un couvert végétal de qualité, et compatible avec la sécurité recherchée. Un dialogue global avec les gestionnaires de réseaux sur ce sujet serait souhaitable.

## 2. Les perspectives d'évolution du couvert forestier

### Il devient indispensable de :

- discuter de l'acclimatation d'espèces plus méridionales, adaptées aux climats envisageables pour l'avenir (la forêt de 2100 !),
- s'assurer que les classements de protection (type Natura 2000) ne deviennent pas des obstacles à toute évolution,
- préciser les modalités de gestion des espèces invasives.

De plus, il convient de rappeler que tous **les experts préconisent une forêt mixte**, et insistent sur l'importance de ne pas refaire l'erreur des plantations monospécifiques. Dans le même ordre d'idées, on cherchera à aller **vers une forêt avec des âges plus échelonnés**, ce qui conduit à privilégier des plantations par petits îlots (y compris planter sous couvert, et pas sur sol nu et travaillé), ou des coupes partielles, pour aller vers du taillis sous futaie (forêt comportant des touffes basses sous de grands arbres).



**Il est important que l'agglomération communique au public les changements d'aspect prévisibles de la forêt.**

## 3. Le potentiel de bois énergie

Il est indispensable d'engager une **réflexion sur les possibilités d'approvisionnement à long terme**. Cette réflexion devra associer l'ONF, mais aussi les professionnels de la filière bois, et les intercommunalités voisines.

## 4. La protection de la biodiversité

Il est très important de **soutenir les initiatives de protection renforcée locales**, qu'elles émanent des communes ou d'associations.

L'agglomération devrait se donner les moyens de communiquer largement sur ce sujet, et en particulier déconstruire les images, fréquentes dans le public, de la forêt « propre » ! En particulier, il faut construire une image positive du bois mort, tant au sol que sur pied : "un arbre mort, c'est un lieu de vie !"

## 5. L'accueil du public

Notre groupe préconise les dispositions suivantes :

- **Promouvoir les sorties en forêt !** Baliser les sentiers, les sorties de ville...
- Dans un souci de lisibilité, **harmoniser les règlements municipaux de circulation dans les forêts** (chiens, vélos, feux, cueillettes...), au minimum au sein de chaque massif, et peut-être même au périmètre global de l'agglomération. Ceci pourrait passer par un document conseil aux maires, ou par un travail d'harmonisation et de dialogue au sein de la conférence des maires.
- Imaginer, sur le modèle des conventions avec le club vosgien, de **contractualiser une coopération entre l'agglomération et les fédérations sportives** (VTT, course d'orientation, équitation), pour baliser des circuits, assurer l'entretien des itinéraires balisés, et par ailleurs limiter les circulations en dehors de ces itinéraires négociés.
- **Renforcer les animations scolaires.**
- **Sensibiliser à la fragilité de nos forêts**, que révèlent tant les dégâts du piétinement excessif que les risques d'incendies.



## 6. Les modalités de gestion des forêts, suivant leurs statuts

Il faut **donner à l'agglomération les moyens de s'impliquer fortement dans la démarche initiée par l'ONF** pour la forêt de la Hardt. Cependant, sur ce point, nous avons parfois eu l'impression que l'ONF mettait en avant une volonté de dialogue, alors que les collectivités souffraient d'une approche très directive de l'ONF, perçue comme imposant ses vues. Il n'est pas dans la mission de notre groupe de travail de régler directement ce problème, mais nous devons témoigner que l'incompréhension semble parfois forte entre les instances de gouvernance.

Cela nécessite donc, à notre avis, la structuration du dialogue. Pour cela, il faut **envisager la désignation explicite d'un "pôle forêts" à l'agglomération** (au minimum, un élu référent, voire une commission, et une fiche de poste claire pour un cadre référent), et des rencontres régulières. Pour l'instant, seul le conseiller communautaire en charge de la biodiversité (actuellement Pierre Salze) est compétent, sur une partie restreinte des problématiques. Il conviendrait que cette délégation plus large permette un dialogue équilibré avec d'autres services (énergie, développement économique, foncier), et puisse, ultérieurement, se voir dotée de moyens financiers spécifiques, pour financer des évolutions qui sembleraient nécessaires.

La suite donnée par l'agglomération à l'initiative impulsée par l'ONF, "Dialogue forêt-bois-société" sera décisive.

Dans le massif du Tannenwald, la gestion des forêts communales est complètement mutualisée dans le cadre d'un syndicat intercommunal, le SIFAM, syndicat qui fait l'éloge de son dialogue avec l'ONF.

Dans l'Altenberg, la concertation entre communes dépendant de deux intercommunalités différentes est en place, avec des arrêtés pris en même temps, et dans le même sens, mais la gestion forestière (exploitation, replantation) reste négociée commune par commune avec l'ONF. La commercialisation du bois des forêts communales était supervisée par un syndicat, le SIFOREM, aujourd'hui dissout. Cette dissolution semble avoir réduit la marge de manœuvre ou la qualité d'information des communes, et dégradé le dialogue avec l'ONF.

Pour les autres massifs, il serait peut-être souhaitable, dans un double souci de mise en cohérence et de simplification, de s'inspirer du modèle du SIFAM pour **aller vers une gestion intercommunale de proximité, de massifs**.

Par contre, **il ne semble pas pertinent d'imaginer à court terme un service "forêts" de l'agglomération qui gère directement tout de façon unique**, la gestion forestière devant d'abord répondre à une logique de massifs, et la compétence forêt étant une prérogative des communes qui mobilise des élus passionnés.

Une discussion avec l'ONF sur l'alignement de leur organisation sur la nôtre (toutes les forêts communales de l'agglomération pourraient-elles être gérées par la même Unité Territoriale de l'ONF ?) serait difficile à ouvrir, toujours à cause de la logique de gestion par massifs. Par contre, **une coordination des propositions de l'ONF aux communes pourrait avoir du sens**. Une telle demande serait bien sûr plus légitime si l'agglomération avait un pôle forêts (élus et techniciens) clairement identifié.

**La problématique des forêts privées** est relativement marginale, les contacts sont compliqués (et les meilleurs sont encore les relations entre les maires et leurs administrés!). On cite souvent le nombre élevé de petites parcelles, l'état d'abandon de certaines (avec des chutes d'arbres sur les chemins, et un entretien qui retombe finalement sur les communes !). Ici ou là, les communes essaient de racheter certaines de ces parcelles, pour réduire ce qui est perçu comme une perte de qualité. La procédure de déclaration de bien vacant et sans maître est possible, mais reste lourde et coûteuse, pour de petites parcelles, dans des petites communes. Une orientation générale de

l'agglomération sur ce sujet, et un appui technique **aux communes serait bénéfique**, ce qui justifierait la présence d'un agent (Urbanisme ? Foncier ? Affaires juridiques ?) spécialisé dans la gestion des terres non bâties, tant agricoles que forestières. La promotion par l'agglomération du dispositif ECIF (Echange et Cession d'Immeubles Forestiers) initié par la CEA pourrait permettre une amélioration de la gestion des forêts privées.

L'absence de cadre général de remembrement forestier pèse beaucoup, mais ce problème dépasse largement les compétences de l'agglomération. Cependant, **l'élaboration d'un document de conseils de gestion**, à destination des particuliers propriétaires de forêts privées, serait à envisager.



# CONCLUSIONS

En résumé, notre groupe préconise :

- **Que l'agglomération se dote d'une structure légère de coordination des questions forestières**, comprenant par exemple un élu (vice-président ?), un spécialiste des questions foncières forestières et un spécialiste des questions de biologie forestière. Cette équipe aurait pour mission, d'un côté de garantir la cohérence du partenariat avec l'ONF, de l'autre de dialoguer avec de grosses directions de l'agglomération, comme l'environnement, l'énergie ou l'urbanisme, et de garantir la cohérence des décisions de gestion prises par ces directions, pour ce qui touche à la forêt,
- **Que l'agglomération accompagne l'ONF dans sa réflexion sur l'évolution du couvert végétal forestier**, pour l'adapter aux nouvelles conditions sanitaires et climatiques sans perte de qualité de nos forêts,
- **Que l'agglomération communique largement auprès des habitants et des gestionnaires d'équipements, pour diffuser les bonnes pratiques** de vie avec la forêt qui nous entoure, et pour expliquer les mutations en cours ou prévisibles,
- **Que l'agglomération entame une réflexion de fond sur l'emploi de la biomasse comme source d'énergie**, les capacités actuelles et envisageables dans l'avenir de la production de bois énergie sur notre territoire, et structure sur le long terme des filières d'approvisionnement durables dans les territoires voisins,
- **Que l'agglomération prenne en compte les forêts de l'agglomération comme des éléments structurants du PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de révision, en veillant particulièrement à empêcher le grignotage des lisières forestières pour des raisons de sécurité ou de logistique. Le classement de certains bosquets privés en EBC (Espaces Boisés Classés) consoliderait efficacement cette démarche globale de protection, en prêtant une attention particulière aux bosquets spontanés apparus sur certaines friches industrielles ou minières anciennes,
- **Que l'agglomération engage une réflexion large sur les questions liées à la chasse.**

# COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « Gestion des forêts dans l'agglomération »

- Michel BOURGUET, pilote de groupe, personne qualifiée
- Charles ABRAHAM, représentant de Riedisheim
- Audrey BALLESTER, citoyenne volontaire
- Nadine BRENEUR, représentante de Kingersheim
- Richard HENTSCHEL, citoyen volontaire
- Armand LE GAC, personne qualifiée
- Philippe PELOT, représentant de Ruelisheim
- Benoît SCHERRER, représentant de Flaxlanden

Avec la collaboration régulière de :

- Jacques COLOM, membre du CDD, pilote du groupe « Vergers communaux et arbres fruitiers en ville »
- Lionel L'HARIDON, membre du CDD, pilote du groupe « Artificialisation des espaces agricoles et naturels »
- Patrice DALO, extérieur au CDD, animateur du réseau Forêts d'Alsace Nature

Nous avons une pensée toute particulière pour Nadine BRENEUR qui a beaucoup œuvré pour le Conseil de développement et le groupe « Gestion des forêts dans l'agglomération ».

# PARTENAIRES - REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les différents acteurs qui ont accepté de nous consacrer du temps :

- plusieurs élus de l'agglomération engagés dans la gestion forestière, qui nous ont fait comprendre leur passion, leur attachement au patrimoine forestier,
- de nombreux cadres de l'administration locale, qui nous ont apporté de précieux éclairages sur de nombreux points techniques que nous aurions pu négliger,
- l'ensemble des services locaux et départementaux de l'Office National des Forêts, qui nous ont reçus dans leurs bureaux, et invités à d'instructives sorties de terrain, nous éclairant sur les enjeux biologiques et économiques de la crise que traverse la forêt alsacienne, et plus largement française,
- sans oublier les nombreux interlocuteurs des différents membres du groupe, les conversations informelles, les lectures des uns et des autres, qui ont diversifié nos points de vue.











MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

---

## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Maison du Territoire  
9, avenue Konrad Adenauer - BP 30100  
68393 Sausheim Cedex  
Mail : [cdd@m2A.fr](mailto:cdd@m2A.fr)

---